

StocaMine, la dépense toxique du gouvernement

La gestion de ce centre de stockage de déchets extrêmement dangereux, situé dans une ancienne mine du Haut-Rhin, aurait coûté 45 millions d'euros en huit ans selon la Cour des comptes, qui épingle «l'attentisme» des ministres dans ce dossier.

Par **Blandine Le Cain**

Publié le 16/06/2014 à 17:41



Le site de StocaMine n'est plus exploité depuis 2002 mais renferme plusieurs tonnes de déchets toxiques dans ses sous-sols. *THOMAS WIRTH/AFP*

L'accident est oublié, le procès est clos, mais déchets et dépenses subsistent. Bien des gouvernements ont été ennuyés par le dossier StocaMine, et c'est au tour de Manuel Valls et son équipe de se faire sévèrement taper sur les doigts par la Cour des comptes. En cause: la gestion du site de cette ancienne mine de sel devenue centre de stockage de déchets dangereux. Dans un référé rendu public lundi, l'institution financière pointe «les graves conséquences de l'inaction des pouvoirs

publics», qui aurait coûté «un minimum de 45 millions d'euros». Un constat étalé sur huit ans, mais qui vise particulièrement les dernières décisions du gouvernement.

La société StocaMine, filiale des Mines de potasse d'Alsace, a été créée dans les années 1990 pour utiliser la mine de Wittelsheim comme site de stockage souterrain de 44.000 tonnes de déchets très dangereux (arsenic, mercure...). En septembre 2002, un incendie se déclenche dans un des blocs de déchets et expose une centaine de salariés à des fumées toxiques. L'ex-directeur du centre de stockage est condamné en appel, tout comme la filiale qui doit verser 50.000 euros d'amende. La condamnation achève la société, déjà peu rentable et engendre la fermeture du centre en 2003.

Restent les déchets à gérer. Une mission d'expertise est lancée en 2008, afin de trancher entre deux possibilités: leur confinement, avec la crainte d'une infiltration dans la nappe phréatique d'Alsace, ou leur retrait du site, partiel ou total. Une consultation publique est ensuite lancée en 2010, rappelle Le Monde. Sur treize experts, dix préconisent le retrait partiel des déchets contenant du mercure et le confinement des autres, dans un rapport de 2011. En décembre 2012, la ministre de l'Écologie de l'époque, Delphine Batho, décide de suivre cet avis et demande à StocaMine de déposer un dossier proposant un scénario de ce type, après dix ans de *statu quo*.

Les rebondissements ne sont pas pour autant terminés. Alors que StocaMine avait déposé son dossier, une nouvelle concertation est lancée par la même ministre, du 15 novembre 2013 au 15 février 2014. Il s'agissait de proposer cinq scénarios de fermeture. Une tentative visant à calmer les vives protestations de nombreux habitants et associations locales qui protestent contre un confinement d'une partie du stock.

Retard «très regrettable»

Un «attentisme» plutôt mal vu par la Cour des comptes. L'institution de contrôle estimerait «très regrettable» que la nouvelle concertation ne «retarde encore le traitement d'un dossier dont les aspects environnementaux, techniques et sanitaires des différentes options n'ont pas changé depuis la précédente concertation». Sans formuler de recommandation forte, la Cour souligne la

nécessité de rappeler que «des expertises concordantes ont préconisé la solution annoncée en décembre 2012», remettant ainsi en cause l'intérêt d'une nouvelle concertation.

Sur le plan financier, la Cour rappelle que l'indécision des pouvoirs publics a déjà coûté un minimum de 45 millions d'euros, en raison de charges annuelles de 5,5 millions d'euros. Des dépenses malvenues à une période de restrictions budgétaires. Surtout, «la contrainte budgétaire pourrait ralentir les opérations, aucun aspect nouveau ne semblant justifier une solution plus longue», juge-t-elle. Et de rappeler que, une fois la décision prise, il faudra sans doute attendre encore «environ huit ans» jusqu'à la fermeture du stockage.